

**Exemple d'encadré informatif – Formulaire de demande de carte de crédit  
visée au paragraphe 11(1) du Règlement sur le coût d'emprunt**

<p><b>Taux d'intérêt annuel ou taux</b></p>	<p>Ces taux sont effectifs le jour où vous activez votre compte.</p> <p>Taux promotionnel sur les achats : <b>4,99 %</b> applicables à vos trois premiers relevés mensuels.</p> <p>Achats : <b>19,99 %</b>, une fois la période promotionnelle expirée.</p> <p>Avances de fonds : <b>20 %</b></p> <p>Transferts de solde : <b>20 %</b></p> <p>Votre taux d'intérêt augmentera pour s'établir à <b>28,99 %</b> sur votre prochain relevé, si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faites un paiement en retard</li> <li>• dépassez votre limite de crédit</li> <li>• faites un paiement qui est retourné</li> <li>• ne respectez pas l'une des conditions énoncées dans la convention avec les détenteurs de cartes</li> </ul>
<p><b>Période sans intérêt / Délai de grâce</b></p>	<p><b>21 jours</b></p> <p>Vous bénéficierez d'un délai de grâce d'au moins 21 jours, si vous réglez votre solde au complet au plus tard à la date d'échéance du paiement.</p> <p>Aucun délai de grâce n'est accordé sur les avances de fonds et les transferts de solde.</p>
<p><b>Paiement minimum</b></p>	<p><b>2 % ou 10 \$</b></p> <p>Votre versement minimal correspondra à 2 % du solde impayé exigible et figurant sur votre relevé mensuel ou à 10 \$, soit le montant le plus élevé des deux.</p>
<p><b>Opérations de change</b></p>	<p><b>2 %</b></p> <p>Vous serez facturé en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour faire des transactions en devises étrangères. Nous convertirons vos transactions directement en dollars canadiens au taux de change effectif au moment où la transaction est portée à votre compte. Le jour où votre transaction est portée à votre compte, en plus du taux de change, nous vous facturerons une opération de change de 2% pour chaque transaction en devises étrangères.</p>
<p><b>Frais annuels</b></p>	<p><b>50 \$</b></p> <p>Les frais portés au débit de votre compte figurent sur votre premier relevé et, par la suite, une fois par an à la date d'anniversaire de votre premier relevé.</p>
<p><b>Autres frais</b></p>	<p><b>Portés au débit du compte le jour où la transaction est effectuée :</b></p> <p>Avance de fonds : <b>5 \$</b></p> <p>Dépassement de la limite de crédit : <b>20 \$</b></p> <p>Transfert de solde : <b>1 %</b> du montant transféré</p> <p>Copie supplémentaire de votre relevé mensuel : <b>2 \$</b></p>